



EMMANUEL MACRON
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 24 mars 2015

N° 493

Emmanuel MACRON engage la démarche « Mine responsable »

L'exploitation minière n'a de sens que lorsqu'elle s'inscrit dans un projet de développement durable des territoires. Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, ministre en charge des mines, engage donc une concertation avec l'ensemble des acteurs économiques, institutionnels et associatifs afin de concrétiser le concept de « Mine responsable » défini dans la Stratégie Nationale pour la Transition Ecologique et le Développement Durable (SNTEDD) 2015-2020, adoptée en Conseil des Ministres le 4 février 2015.

La reprise de l'activité minière, en plus de contribuer à la réindustrialisation de notre pays et à la sécurisation de l'approvisionnement des entreprises en matières premières stratégiques, constitue une opportunité de revitalisation, de création de valeur et d'emplois dans les territoires ruraux ou dans les territoires d'outre-mer.

Les progrès considérables réalisés en matière de sécurité, de protection de l'environnement, de mécanisation et de numérisation, peuvent et doivent faire évoluer les représentations sur l'exploitation minière qui reste encore trop souvent associée aux traumatismes du passé.

Au-delà des obligations réglementaires, il s'agit de définir les termes d'un partenariat entre l'Etat et les parties prenantes, au premier rang desquelles se placent les opérateurs miniers, au service d'un nouveau modèle minier, veillant à réduire et à prévenir les impacts environnementaux et sociaux. Associant étroitement les parties prenantes dès l'exploration, la démarche « Mine responsable » intègre notamment dans ses objectifs la création et la stabilisation du tissu social. Elle veille également à anticiper la gestion sociale, territoriale et environnementale de l'après-mine et à préparer la reconversion du territoire.

Dans ce cadre, le ministre procédera à l'installation d'un comité de pilotage pour le projet « Mine responsable » le 1^{er} avril.

Associant l'ensemble des parties prenantes, dont notamment les élus, les organisations non gouvernementales, les professionnels et les salariés, le comité aura pour mission d'établir un livre blanc décrivant le principe d'un projet minier, ses différentes phases, les différents types de techniques employées et les moyens pour éviter, réduire ou compenser les impacts. Associée à ce



livre blanc, une convention d'engagement volontaire de la profession de l'industrie minière sera élaborée, convention à laquelle les opérateurs seront invités à adhérer.

Pour ses travaux, le comité de pilotage s'appuiera sur un groupe de travail associant les administrations, le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), les professionnels et des experts.

Contact presse :

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13